

BE-A0542_714131_714513_FRE

Inventaire des archives du notaire Pierre
Joseph Constantin de Burlet officiant à Patit-
Rosière (1831-1836)/C. Henin



Het Rijksarchief in België
Archives de l'État en Belgique
Das Staatsarchiv in Belgien
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:.....	3
Consultation et utilisation.....	4
Conditions d'accès et de reproduction.....	4
Instruments de recherche.....	4
Histoire du producteur et des archives.....	5
Producteur d'archives.....	5
Nom.....	5
Histoire institutionnelle/Biographie/Histoire de la famille.....	5
Archives.....	5
Historique.....	5
Acquisition.....	6
Contenu et structure.....	7
Contenu.....	7
Sélections et éliminations.....	7
Mode de classement.....	7
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS.....	9
Archives du notaire de Burlet Pierre Joseph Constantin officiant à Petit- Rosière.....	9
1 - 4 Répertoires des actes notariés. 13 juil. 1831 - 8 août 1836.....	9
5 - 14 Minutes des actes notariés. 13 juil. 1831 - 6 sept. 1836.....	9

Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:

Notaire de Burlet Pierre Joseph Constantin officiant à Petit-Rosière

Période:

1831-1836

Numéro du bloc d'archives:

BE-A0542.378

Etendue:

- Dernière cote d'inventaire: 14
- Etendue inventoriée: .55 m

Dépôt d'archives:

Archives de l'Etat à Louvain-le-Neuve

Producteurs d'archives:

De Burlet, Pierre Joseph Constantin (notaire), 1832-1862

Consultation et utilisation

CONDITIONS D'ACCÈS ET DE REPRODUCTION

Conformément à l'article 62 de la loi du 25 ventôse an XI (16 mars 1803), seuls les actes et les répertoires notariaux de plus de 100 ans sont publics. Quiconque peut les consulter sans justifier de son identité. Leur consultation est toutefois soumise aux règlements en vigueur aux Archives de l'État. Seules les reproductions obtenues par numérisation (scanner) ou par reader-printer sont autorisées. La reproduction des actes de plus de 100 ans est en principe libre. Elle est soumise au tarif en vigueur aux Archives de l'État.

INSTRUMENTS DE RECHERCHE

Cet inventaire remplace l'ancien instrument de recherche en ce qui concerne les archives décrites dans le présent inventaire : LAURENT R., VANRIE A. *Archives notariales du Brabant wallon*, 2000 (Archives de l'État à Louvain-la-Neuve, *Instruments de recherche à tirage limité*, 1). En annexe se trouve la concordance avec les anciens numéros.

Histoire du producteur et des archives

PRODUCTEUR D'ARCHIVES

NOM

de Burlet Pierre Joseph Constantin.

HISTOIRE INSTITUTIONNELLE/BIOGRAPHIE/HISTOIRE DE LA FAMILLE

Six membres de la famille de Burlet se sont succédés à la tête d'études notariales du Brabant wallon à Rosières, Perwez et Nil-Saint-Vincent-Saint-Martin : Pierre Joseph Constantin de 1832 à 1862, Charles François Edmond de 1862 à 1898, Charles Auguste Adolphe de 1898 à 1935, Edmond Eugène de 1922 à 1946, Pierre Ernest Constantin de 1946 à 1983 et Luc depuis 1983. Pierre Joseph Constantin de Burlet fut nommé notaire le 22 juin 1831 à Petit-Rosière. Il y instrumenta du 13 juillet 1831 au 6 septembre 1836 puis à Perwez du 30 septembre 1836 au 16 mars 1862.

ARCHIVES

HISTORIQUE

La loi sur le notariat du 25 ventôse an XI (16 mars 1803), modifiée et complétée notamment par les lois du 4 mai 1999, rappellent aux notaires l'obligation de conserver leurs minutes et répertoires : "*Les notaires seront tenus de garder minute de tous les actes qu'ils recevront. Ne sont néanmoins compris dans la présente disposition, les certificats de vie, procurations, actes de notoriété, quittances de fermages, de loyers, de salaires, arrérages de pensions et rentes, et autres actes simples qui, d'après les lois, peuvent être délivrés en brevet*" (article 20) et "*Les notaires tiendront répertoire de tous les actes qu'ils recevront. Toutefois, lorsque l'acte est reçu par plusieurs notaires, seul celui qui en conserve la minute ou le premier nommé si l'acte est reçu en brevet, l'inscrit à son répertoire*" (article 29) ². Quant à l'article 62 de la même loi, il constitue le fondement légal du dépôt des minutes et des répertoires. Il est formulé comme suit : "*Les détenteurs de minutes, tables et répertoires d'actes notariés datant de cinquante ans au moins, peuvent les déposer aux archives du Royaume dans la province ou l'arrondissement administratif où se trouve leur ressort. Ces documents doivent obligatoirement être déposés s'ils datent de plus de septante-cinq ans, sauf dispense accordée*

1 Pierre Joseph Constantin de Burlet est né à Perwez le 26 janvier 1805 et y est décédé le 11 juin 1876. Candidat notaire depuis 1829, il était stagiaire chez le notaire Charles Alexandre Becquevort à Perwez. Pierre Joseph Constantin de Burlet fut également échevin de Perwez. Archives générales du Royaume, Ministère de la Justice, Secrétariat général, no 877.

2 Article 12 de la loi du 4 mai 1999 modifiant la loi du 25 ventôse an XI. M.B., 1er octobre 1999.

par l'archiviste général du Royaume sur demande motivée. Ces documents peuvent être librement consultés après cent ans, sauf autorisation antérieure donnée par le ministre de la Justice ou son délégué. Les minutes, tables et répertoires d'actes notariés déposés aux archives du Royaume sont placés sous le contrôle de l'archiviste général du Royaume ".

ACQUISITION

Conformément à ces dispositions légales, Maître Jacques Taymans officiant à Perwez, a déposé aux Archives générales du Royaume, en 1974, les archives de Pierre Joseph Constantin de Burlet notaire à Petit-Rosière de 1831 à 1836 puis à Perwez de 1836 à 1862. Lors de la création du dépôt des archives de l'État à Louvain-la-Neuve en 2007, les archives de ce notaire y seront transférées.

Contenu et structure

CONTENU

Les archives notariales comprennent trois types de documents : les répertoires de minutes, les minutes et les tables alphabétiques. Les répertoires des minutes sont des listes récapitulatives des actes passés, qui précisent les noms des parties, les types d'actes et la date des actes. Ces listes sont le plus souvent présentées de manière chronologique. La minute désigne l'original d'un acte authentique reçu par le notaire et conservé par lui. Sur base de cet original, le notaire délivre des copies (copies simples, authentiques, exécutoires) aux particuliers. Contrairement aux minutes, dans le cas d'actes reçus en brevet par le notaire l'original est remis aux clients, ce qui explique leur absence dans les archives notariales.

Langues et écriture des documents

Les documents décrits dans le présent inventaire sont en français.

SÉLECTIONS ET ÉLIMINATIONS

Les minutes et répertoires d'actes notariés doivent être intégralement conservés.

MODE DE CLASSEMENT

Initialement, les archives de Pierre Joseph Constantin de Burlet faisaient partie de la collection " Archives notariales du Brabant wallon " et portaient les cotes 37511 à 37514 ³. Conformément aux directives ⁴, il fut décidé de constituer des fonds distincts pour chaque notaire ayant instrumenté. Une table de concordance entre l'ancienne et la nouvelle numérotation de ce fonds est donnée en annexe de cet inventaire. Les répertoires des actes notariés ont été placés en ouverture de fonds (nos 1 à 4) suivent les minutes (nos 5 à 14) classées chronologiquement.

3 LAURENT R., VANRIE A. Archives notariales du Brabant wallon, 2000 (Archives de l'État à Louvain-la-Neuve, Instruments de recherche à tirage limité, 1).

4 Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les provinces, Instructions et recommandations pour le dépôt, la consultation et la reproduction des minutes et des répertoires de notaires, 2006.

Description des séries et des éléments

ARCHIVES DU NOTAIRE DE BURLET PIERRE JOSEPH CONSTANTIN OFFICIANANT À PETIT-ROSIÈRE

1 - 4 RÉPERTOIRES DES ACTES NOTARIÉS. 13 JUIL. 1831 - 8 AOÛT 1836.

- | | | |
|---------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|-----------|
| 1 | 13 juil. 1831 - 22 fév. 1833. | 1 chemise |
| | De Burlet, Pierre Joseph Constantin (notaire), 1832-1862 | |
| 2 | 22 fév. 1833 - 3 fév. 1834. | 1 chemise |
| | De Burlet, Pierre Joseph Constantin (notaire), 1832-1862 | |
| 3 | 3 fév. 1834 - 5 fév. 1835. | 1 chemise |
| | De Burlet, Pierre Joseph Constantin (notaire), 1832-1862 | |
| 4 | 12 fév. 1835 - 8 août 1836. | 1 chemise |
| | De Burlet, Pierre Joseph Constantin (notaire), 1832-1862 | |
|
<i>5 - 14 MINUTES DES ACTES NOTARIÉS. 13 JUIL. 1831 - 6 SEPT.
1836.</i> | | |
| 5 | 13 juil. 1831 - 13 déc. 1831. | 1 liasse |
| | De Burlet, Pierre Joseph Constantin (notaire), 1832-1862 | |
| 6 | 6 jan. 1832 - 28 déc. 1832. | 1 liasse |
| | De Burlet, Pierre Joseph Constantin (notaire), 1832-1862 | |
| 7 | 8 jan. 1833 - 27 juin 1833. | 1 liasse |
| | De Burlet, Pierre Joseph Constantin (notaire), 1832-1862 | |
| 8 | 1er juil. 1833 - 31 déc. 1833. | 1 liasse |
| | De Burlet, Pierre Joseph Constantin (notaire), 1832-1862 | |
| 9 | 6 jan. 1834 - 27 fév. 1834. | 1 liasse |
| | De Burlet, Pierre Joseph Constantin (notaire), 1832-1862 | |
| 10 | 1er mars 1834 - 30 juin 1834. | 1 liasse |

De Burlet, Pierre Joseph Constantin (notaire), 1832-1862

11 1er juil. 1834 - 31 déc. 1834. 1 liasse

De Burlet, Pierre Joseph Constantin (notaire), 1832-1862

12 6 jan. 1835 - 8 déc. 1835. 1 liasse

De Burlet, Pierre Joseph Constantin (notaire), 1832-1862

13 4 jan. 1836 - 31 mai 1836. 1 liasse

De Burlet, Pierre Joseph Constantin (notaire), 1832-1862

14 1er juin 1836 - 6 sept. 1836. 1 liasse

De Burlet, Pierre Joseph Constantin (notaire), 1832-1862